

# L'Info-Scotstown

Un bulletin municipal pour vous !

## À lire ...

- Informations municipales
- Avis publics :
  - Demande de démolition
- Nouvelle signalisation
- Nature Cantons-de-l'Est
- Bravo à nos citoyens qui compostent !
- Transport de personnes HSF
- Activités et événements à venir

\*\*\*\*\*

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal :

**3 septembre 2024  
À 19 h**

\*\*\*\*\*

**Pour contacter la Ville de Scotstown :**  
**819-560-8433**  
**ou par courriel :**  
[ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

**Samedi 7 SEPTEMBRE 2024**

**FÊTE des Loisirs**

**ENTRÉE GRATUITE**

**PROGRAMMATION**

**Pavillon Emmanuel Prévost de 14 h à 22 h**

**BAR \$ / BARBECUE \$**  
**ATELIER LAND ART PRIX DE PRÉSENCE**  
**JEUX GONFLABLES**  
**TOURNOI DE FER : 16 h à 17 h PRIX DE PRÉSENCE**  
**CHANSONNIÈRES : Les Girls : 17 h à 21 h**  
**FEUX D'ARTIFICES**

**Organisée par le Comité des Loisirs Hampden/Scotstown**  
**Sur le terrain municipal du canton de Hampden**  
**863 route 257 nord, La Patrie.**

Informations & Inscriptions : [loisirs.hampden@hsfqc.ca](mailto:loisirs.hampden@hsfqc.ca) ou  
communiquiez : [agent.loisirs@hsfqc.ca](mailto:agent.loisirs@hsfqc.ca)

### **Bureau municipal**

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont : mardi, mercredi et jeudi de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h

Vous pouvez communiquer par téléphone : 819-560-8433 ou par courriel : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

**\*\* Information importante : Prendre note que le bureau municipal sera fermé  
vendredi 6 septembre et jeudi 12 septembre 2024**

\*\*\*\*\*

### **Location de salle**

Il est possible de louer la grande salle au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville pour une activité d'un organisme, d'un rassemblement de famille ou autre. Informez-vous au bureau municipal à l'avance.

### **Médailles à chien**

La loi sur l'encadrement des chiens du gouvernement du Québec favorise une saine cohabitation entre les chiens, les humains et les autres animaux domestiques. Il est **obligatoire pour le propriétaire ou le gardien d'un chien d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité.** Le chien devra porter en tout temps la médaille remise au moment de l'enregistrement.

Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Un chien doit être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. (6 pi). Pour les chiens de 20 kg (44 lbs) ou plus, la laisse doit être attachée à un harnais ou à un licou. De plus, la médaille permet de retrouver plus facilement le propriétaire d'un chien, s'il s'est échappé de sa cour. La ville pourra l'identifier grâce au numéro gravé dessus qui est relié à sa fiche d'identification.

### **Feux à ciel ouvert**

Avant d'allumer un feu extérieur, communiquez avec Monsieur Charron, Directeur incendie, pour obtenir toutes les informations de sécurité, si un permis est obligatoire, quels matériaux peuvent être brûlés et les indices d'inflammabilité. Téléphone : 819-452-4744

Merci de respecter les normes pour les feux extérieurs.

### **○ Pétards, feux pyrotechniques (article 40)**

Il est défendu à toute personne de faire ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet auprès du responsable de l'application du présent règlement ou d'un règlement complémentaire ou du Directeur du service d'incendie.

#### **Rue Argyle (côté Est) : Stationnement interdit**

Il est interdit de stationner sur la rue Argyle Est, des deux côtés (sur toute la longueur de la rue, soit à partir de l'intersection de la rue De Ditton

**Règlement 512-23, article 56 : Stationnement sur un chemin public**  
Il est défendu d'immobiliser ou de stationner un véhicule routier sur un chemin public pour faire le plein d'essence ou de manière à entraver l'accès d'une propriété ou à gêner la circulation ou la visibilité. Un constat d'infraction peut être délivré par la Sûreté du Québec aux contrevenants.



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉMOLITION

**165, RUE DE DITTON, SCOTSTOWN, QC**  
(Habitation unifamiliale ET 3 bâtiments accessoires, lot # 6 571 722)

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE LE COMITÉ DE DÉMOLITION TIENDRA UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE EN VUE D'ÉTUDE UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION POUR LE BÂTIMENT D'HABITATION UNIFAMILIALE ET 3 BÂTIMENTS ACCESSOIRES.**

**28 AOÛT 2024 à 20 h 00**

**À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL,  
101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, QC, J0B 3B0**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée :

QUE lors de la séance du comité de démolition qui se tiendra le mercredi 28 août 2024 à compter de 20 h 00, le comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au règlement relatif aux demandes de démolition portant le numéro 510-23, pour la propriété sise au 165, rue de Ditton, Scotstown, connue sous le lot 6 571 722 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre la démolition du bâtiment prédominant et de 3 bâtiments accessoires vétustes conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de cet avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale de la Ville, selon le cas :

— par courrier au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, QC, J0B 3B0

ou

— par courriel à [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

Les documents d'information sont disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité.

DONNÉ À SCOTSTOWN, CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2024.



Monique Polard,  
Directrice générale



Bâtiment secondaire (1) 13 pieds X 22 pieds :



Bâtiment secondaire (2) 26 pieds X 55 pieds :



Bâtiment secondaire (3) 16 pieds X 40 pieds :



## Nouvelle signalisation

Avez-vous remarqué les nouveaux  
panneaux de signalisation « Arrêt »  
installés sur la rue de Ditton ?  
La sécurité des gens est importante  
et nous vous remercions des  
respecter les arrêts obligatoires.



\*\*\*\*\*

**NATURE**  
CANTONS-DE-L'EST

.....

**Chers citoyens de Scotstown,**  
vous êtes conviés à une soirée d'animation et  
d'échanges avec des biologistes sur les  
chauves-souris et les martinets ramoneurs!

Cet événement gratuit organisé par Nature  
Cantons-de-l'Est se tiendra au  
**101 chemin Victoria Ouest, à Scotstown,**  
à partir de 18h.

.....

**18H | 13 SEPTEMBRE 2024**

# *Bravo à nos citoyens qui compostent !*

À Scotstown, les citoyens sont très nombreux à mettre au chemin leur bac de compost.



Ça mérite tout un applaudissement.

Rappelez-vous que les feuilles mortes, l'herbe morte que l'on racle au printemps, le nettoyage de nos plates-bandes, ça va tout dans le bac brun (non dans le bac noir).



Pourquoi composter?

- Réduire collectivement la quantité de déchets que nous produisons;
- Viser une meilleure performance territoriale dans la gestion de nos matières résiduelles;
- Diminuer les coûts reliés aux frais d'enfouissement des matières résiduelles;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Diminuer notre empreinte écologique;
- Voir nos résidus comme des ressources ayant un potentiel de valorisation;
- Se prévaloir du compost, un engrais naturel qui provient des résidus collectés par votre municipalité.

Saviez-vous que ...

- 72 % des citoyens considèrent aujourd'hui que les bénéfices du compostage valent les efforts et le temps requis
- 57 % des déchets domestiques déposés en bordure de rue sont des matières organiques valorisables? Cela représente 162 kg par personne par année de résidus alimentaires, de résidus de jardin, de gazon et de feuilles d'automne.

Ces matières organiques ne sont pas des déchets, bien qu'elles soient actuellement vues comme telles et que nous payions pour nous en départir. Elles représentent une ressource inestimable pour la production de compost et l'enrichissement de nos sols.



## Pour mieux te dire

**L'utilisation des appareils numériques peut représenter un défi de taille.**

Des rencontres gratuites sont offertes pour vous aider à vous familiariser petit à petit aux bases de l'appareil de votre choix: tablette, téléphone intelligent ou ordinateur portable.

Comprendre votre appareil  
Communiquer avec vos proches  
Naviguer sur internet  
Apprendre des trucs pour rester en sécurité en ligne  
Et bien plus...



Pour les personnes de 50 et plus du Haut-Saint-François

**Pour plus de détails, contactez le Centre d'Action  
Bénévole du Haut-Saint-François: 819 560-8540**

**CENTRE**  
**D'ACTION** **BÉNÉVOLE**  
DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS



# Connaissez-vous le Transport de personnes HSF

<https://transporthsf.com/>

Transport collectif



## RÉSERVATION/ANNULATION

Contactez-nous **48 h** avant votre déplacement :

**819 832-2711/1717**

Pour un transport la fin de semaine ou le lundi, communiquez avec nous au plus tard le jeudi à 16h 30.

## Le service de transport collectif est offert aux citoyens de toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Nous offrons un service de transports collectifs et adaptés aux citoyens du Haut-Saint-François, afin de se déplacer sur le territoire de la MRC et à l'extérieur.

### Deux types de service sont offerts

#### Ligne verte

 Circuit en autobus sans réservation desservant le CEGEP de Sherbrooke. Correspondance possible avec la Ligne bleue axe 108 à l'arrêt Dépanneur Ultramar.

 Accessible aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant.

 Cookshire-Eaton, East Angus, Westbury, Ascot Corner, Sherbrooke.

 Consultez les tarifs : <https://transporthsf.com/regles-et-fonctionnement/tarifs/>

 Du Lundi au Vendredi.

#### Circuits réguliers

 Circuit en taxi ou autobus adapté pour des trajets réguliers ou ponctuels.

 Rappel: Pour avoir accès au service, votre dossier d'admission doit avoir été approuvé par notre comité d'admissibilité. Retrouvez les démarches.

 Territoire du Haut-Saint-François et hôpitaux de Sherbrooke.

 Consultez les tarifs : <https://transporthsf.com/regles-et-fonctionnement/tarifs/>

 Découvrez nos circuits réguliers en transport adapté selon votre journée de transport :

#### Circuits collectifs

 Circuit en taxi collectif, autobus ou véhicule adapté, régulier ou scolaire.

 Territoire du Haut-Saint-François et à l'extérieur, dont Sherbrooke.

 Consultez les tarifs : <https://transporthsf.com/regles-et-fonctionnement/tarifs/>



<p>Lundi au Jeudi 8h00 - 12h00 13h00 - 16h30 Vendredi 8h00 - 12h00</p>	<p>819 832-2711/1717 <a href="https://transporthsf.com">transporthsf.com</a></p>
<p> 120, rue Angus Nord, Bureau 101 East Angus (Québec) J0B 1R0</p>	<p> Fax : (819) 832-2619  <a href="mailto:info@transporthsf.com">info@transporthsf.com</a></p>

# Rentrée scolaire : trucs pour garantir la sécurité routière

La rentrée scolaire approche, apportant avec elle la frénésie du matin et de la sortie des classes autour des écoles. Voici trois règles à respecter afin d'assurer la sécurité de toutes et tous. Faites preuve de vigilance!

## 1) Respecter le panneau d'arrêt des autobus scolaires

Lorsque vous suivez un autobus scolaire arrêté avec ses feux rouges clignotants allumés ou son panneau d'arrêt sorti, vous avez l'obligation de vous arrêter à au moins cinq mètres de lui.

Si jamais vous faites face à l'autobus sur l'autre voie de circulation, vous devez aussi respecter cette règle, à moins qu'un terre-plein sépare les voies. Dans ce cas précis, vous pouvez poursuivre votre route.

Si vous ne respectez pas cette obligation d'arrêt à cinq mètres, vous pourriez recevoir une amende de 200 \$ à 300 \$ et neuf points d'inaptitude.

À noter que les cyclistes doivent aussi s'immobiliser derrière l'autobus, sinon ils risquent une amende de 80 \$ à 100 \$.

## 2) Attention à la vitesse

Dans la majorité des villes, la vitesse maximale à laquelle vous pouvez conduire votre véhicule est normalement limitée à 50 km/h. Dans les zones scolaires, cette vitesse maximale peut être revue à la baisse, par exemple à 30 km/h. Prêtez attention à la signalisation et respectez-la.

Les amendes pour excès de vitesse sont doublées en zone scolaire, pendant la période scolaire indiquée à la signalisation.

Le montant des amendes et les points d'inaptitude varient selon l'écart entre la vitesse autorisée et celle à laquelle vous roulez. Par exemple, si vous roulez à 60 km/h dans une zone scolaire à 30 km/h, vous pourriez recevoir une amende de 210 \$ et deux points d'inaptitude.



## Ville de Scotstown : Événements, activités à Scotstown au cours de l'été :

### Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture :

Mardi : 18h à 19h30

Vendredi : 10h à 11h

Samedi : 10h à 11h30



## Parc Walter-MacKenzie – Camping de la rivière étoilée – Parc régional du Marécage-des-Scots

Scotstown, l'endroit idéal pour passer un été magique et des activités pour tous !

Profitez de la belle saison pour pratiquer différentes activités en pleine nature :

vélos, kayak, pédalo, planche à pagaie, canots, jeux d'eau

Camping de la rivière étoilée : <https://campingriviereetoilee.com/>

Parc régional du Marécage-des-Scots : <https://marecagedesscots.ca/>

## Cours de danse en ligne

Début : Lundi 9 septembre 2024, de 19 h à 20 h 30

\*\* Possibilité d'un cour pour débutant à 19 h

Niveau avancé : de 20 h 30 à 21 h 30

Endroit : Centre communautaire de Scotstown,  
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown

Bienvenue à tous !

Pour informations : Ghislaine Carrier,  
téléphone : 819-657-4639



### Pied dansant, cœur léger

*On pense souvent qu'il faut suer à grosses gouttes pour se mettre en forme.*

*Or, l'exercice d'intensité modérée suffit à procurer des bénéfices. Des chercheurs ont analysé l'effet de la danse et de la marche sur la santé cardiovasculaire et la mortalité chez 48 000 Britanniques de 40 ans et plus s'adonnant à ces activités. Ils ont conclu que la danse – de tout style – pratiquée avec une certaine vigueur était même plus bénéfique pour le cœur que la marche. Danser, selon eux, se compare à l'entraînement par intervalles, avec ses pointes d'effort et ses pauses de faible intensité. En plus, cette façon de bouger atténuerait le stress et favoriserait les relations interpersonnelles. En avant la musique !*

(L.C.-S) SOURCE : UNIVERSITÉ DE SYDNEY ET AMERICAN JOURNAL OF PREVENTIVE MEDICINE

## Bingo des Pompiers de Scotstown

Endroit : Centre communautaire  
101, chemin Victoria Ouest,  
Scotstown

Date : 5 septembre  
19 septembre



## Jeu de palet

Endroit : Centre communautaire  
101, chemin Victoria Ouest,  
Scotstown

Date : Tous les mercredis  
Heure : 18 h 30 à 21 h 30



## Vente de livres et disques usagés 17 et 18 août 2024

La Bibliothèque municipale  
fera une vente de livres et  
disques usagés.

C'est le retour pour une 2e  
édition de la vente  
extérieure au Capharnaüm  
(45, chemin Victoria Ouest),  
le samedi 17 et dimanche  
18 août 2024 de 9h à 17h.



Vous trouverez plusieurs centaines de romans, revues, essais et autres, tous à 1\$.

La vente sera complétée par des articles pour la création d'artisanat, ainsi que d'objets divers.

Les bénéfices serviront à la bibliothèque.

Merci de nous encourager !

\*\*\*\*\*

## La récupération de la styromousse (styrofoam)

Où doit-on jeter le polystyrène et la  
styromousse? Ce plastique identifié par le  
logo fléché et le numéro 6 n'est pas  
accepté au bac de récupération ,mais il  
est tout de même recyclable. Il s'agit de  
l'apporter au garage municipal, qui sert  
d'écocentre pour la ville de Scotstown.

3 types de styromousse peuvent être dans  
les bacs identifiés :

- . alimentaire;
- . emballage;
- . construction.

Un geste important pour l'environnement !



## Bottin Le Guide de par icitte

Des exemplaires du bottin sont  
accessibles gratuitement à l'Hôtel de  
Ville de Scotstown.

Venez chercher votre exemplaire !

